

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 829

présenté par
M. Gille
-----**ARTICLE 8**

À l'alinéa 5, après le mot :

« entreprise »,

insérer le signe :

« , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.